INFOS COMPLEMENTAIRES . Questionnaire à remplir intégralement

Merci de bien vouloir détailler tous les types de véhicules à assurer :

Types véhicules	**Véhicules légers – 3,5 T (indiquez le nombre de chevaux fiscaux)**	**Camions (véhicules lourds) (indiquez le nombre de chevaux fiscaux)**	**Véhicules agricoles**	**Véhicules de chantier**	**Véhicules 2 roues**	**Remorques**	**Semi-remorques**	**Autres types de véhicules (pour les Bus indiquez le nombre de places)**
Nombre de véhicules								
TOTAL								

INDIQUEZ LE MONTANT DE VOTRE ANCIENNE COTISATION HORS TAXES et précisez les garanties de votre contrat.

ANCIENNE COTISATION	**Année en cours**	**Année N-1**
PRIME (**indiquez le montant hors taxes**)		
Quelles garanties couvrait votre contrat d'assurance automobile (tous risques, au tiers, RC…..) veuillez préciser		
Ce contrat couvrait-il les mêmes véhicules (veuillez préciser)		

Ce questionnaire doit être rempli intégralement.
En cas d'absence de sinistre, merci de noter "0" dans le tableau. Dans le cas contraire, le dossier sera considéré comme irrecevable.

	SINISTRALITE	*Exemple*	**Année n (en cours)**	**Année n-1**	**Année n-2**
Sinistres RC Corporels	Nombre total des sinistres (responsable et non responsable)	*15*			
	Montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance (en €)	*15 000,00 €*			
	Dont nombre total de sinistre en 100% responsable	*6*			
	Dont montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance en 100% responsable (en €)	*10 000,00 €*			
Sinistres RC Matériels	Nombre total des sinistres (responsable et non responsable)	*32*			
	Montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance (en €)	*42 000,00 €*			
	Dont nombre total de sinistre en 100% responsable	*14*			
	Dont montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance en 100% responsable (en €)	*17 000,00 €*			

Conformément à l'article L.113-8 du Code des assurances, en cas de fausse déclaration intentionnelle, le contrat est nul et les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.